



Le temps des Réalisations

Bulletin mensuel bilingue d'informations - N° 22 - novembre - décembre 2014

Cabinet Civil de la Présidence de la République du Cameroun

Récépissé de déclaration N° 00000038 / RDDJ / J06 / BASC du 9 juillet 2012

Directeur de Publication : Martin BELINGA EBOUTOU



Plan d'urgence 925 milliards pour le bien-être des Camerounais



Sept secteurs prioritaires

Urbanisme - Santé - Agriculture et élevage - Routes - Eau - Energie - Sécurité

Les activités de fin d'année de Madame Chantal BIYA



FRANCOPHONIE L'appel de Paul BIYA à plus de solidarité



De la parole à l'acte



« Ce dont nous avons besoin pour les prochaines années, c'est d'un véritable plan d'urgence. Avec le DSCE, nous avons le tableau de bord. Il nous faut maintenant agir.

Nos priorités à court terme sont connues, à savoir : redresser la courbe de notre croissance en créant des emplois et maintenir un niveau élevé de performances sur plusieurs années d'affilée. Nous devons pour cela fixer, à partir des feuilles de route, des échéances à respecter absolument. »

Ainsi parlait le Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, le 31 décembre 2013, dans son message à la Nation à l'occasion de la fin d'année 2013 et du Nouvel an 2014. La matérialisation de

cet engagement présidentiel a eu lieu lors du Conseil ministériel tenu au Palais de l'Unité, le 9 décembre 2014, au cours duquel le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a présenté les grandes lignes du plan d'urgence triennal (2015-2018). Ce plan, d'un montant global de 925 milliards FCFA, se résume dans le diptyque ci-après : relance de la croissance et amélioration des conditions et cadre de vie des populations camerounaises. Il comporte sept volets essentiels : l'urbanisme, la santé, l'agriculture et l'élevage, les routes, l'énergie, l'eau, la sécurité.

D'ores et déjà, l'Etat a mobilisé au travers de quatre banques commerciales locales (BGFI Bank Cameroun,

Ecobank Cameroun, Banque Atlantique Cameroun, Standard Chartered Bank Cameroon) et d'une banque internationale, la Deutsche Bank S.A.E., la somme de 633 112 504 milliards pour le financement des investissements envisagés. Les montants restants vont suivre. D'autres partenaires, notamment des banques commerciales, sont prêts à accompagner les pouvoirs publics dans cette aventure patriotique.

Le Conseil ministériel du 9 décembre 2014 a été marqué par la communication spéciale du Chef de l'Etat dont nous proposons l'intégralité à nos lecteurs.

Communication spéciale du Chef de l'Etat en conseil ministeriel

Palais de l'Unité, le 09 Décembre 2014

**Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs les Ministres**

Le plan d'urgence qui vient d'être présenté, tient compte des recommandations que j'ai formulées, à savoir accélérer le rythme de notre croissance économique et améliorer les conditions de vie de notre population.

On pourra certes, regretter, qu'il se soit fait attendre. Je peux cependant comprendre qu'il ait fallu prendre le temps de négocier, de choisir les meilleures options afin de pouvoir avancer sur des bases solides.

Cela étant, un certain nombre de points méritent d'être précisés.

Le plan d'urgence est un programme spécial de mesures et de projets visant les besoins immédiats des populations. Etalé sur une durée de trois ans, il touche l'ensemble du territoire national.

Je crois qu'il est important de relever que ce plan est distinct de notre stratégie pour la croissance et l'emploi qui demeure notre « charte » de développement.

Il n'interfère pas non plus avec les feuilles de route des départements ministériels qui doivent continuer d'être appliquées avec toute la diligence et la rigueur nécessaires.

Je me félicite de la disponibilité du

secteur bancaire qui s'est déclaré disposé, prêt à financer le plan d'urgence. Je salue aussi le sérieux avec lequel le gouvernement a conduit les négociations qui ont permis d'arriver à des accords définitifs et les efforts qu'il a déployés pour obtenir les meilleures conditions possibles.

J'attends que le même sérieux prévale lors de l'attribution des contrats aux entreprises. Il sera indispensable de s'assurer que celles qui seront retenues aient les capacités techniques et financières de tenir leurs engagements. J'en appelle sur ce point à la vigilance de tous et particulièrement du Ministère chargé des Marchés Publics et aux organismes de contrôle compétents.

D'une façon générale, les dépenses engagées pour la réalisation du plan d'urgence devront respecter le montant des enveloppes financières agréées pour chaque opération. La charge financière du plan doit en effet rester compatible avec l'équilibre des finances publiques et la gestion de la dette.

À ce propos, je tiens à attirer une nouvelle fois votre attention sur la nécessité de rationaliser les dépenses et d'améliorer leur qualité dans un contexte international marqué par la rareté des ressources financières.

En effet, il m'a été malheureusement donné de constater que la qua-

lité de la dépense publique n'a cessé de se détériorer, avec notamment une accumulation de dépenses dont la nécessité n'est pas évidente. J'en citerai quelques exemples :

- L'augmentation effrénée des dépenses en biens et en services,
- L'accroissement excessif des missions notamment à l'étranger
- La multiplication des comités et des projets inappropriés
- L'accroissement abusif des subventions.

Cette situation appelle des efforts de modération et de rationalisation.

Je demande au gouvernement de réduire son train de vie en bloquant les dépenses des biens et services, et en réduisant drastiquement les frais de missions, les achats de véhicules et de carburant.

La directive que je viens de donner permettra de dégager des ressources qui trouveront un meilleur emploi dans nos grands projets et dans l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

Elle s'inscrira dans la continuité des actions déjà engagées, telle que la réforme de la subvention des prix du carburant qui a permis comme tout le monde le sait, de faire des économies substantielles.



Je constate avec plaisir que les conclusions du récent rapport d'évaluation triennal du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) vont dans le même sens.

« L'esprit de réforme » doit devenir une constante du comportement des Membres du Gouvernement et de l'Administration.

Pour revenir au plan d'urgence proprement dit, je voudrais attirer votre attention sur le caractère particulier du défi qui nous est lancé.

C'est d'abord un test d'efficacité pour vous-mêmes et pour vos services. Dans une période de temps limitée – trois ans – les moyens financiers étant mis à votre disposition, il vous est demandé d'atteindre

des objectifs précis. Votre responsabilité, au sens propre du terme, sera également mise à l'épreuve dans la mesure où, du succès de votre action dépendront les progrès de l'économie de notre pays et le bien-être de nos concitoyens. Vous aurez aussi à faire preuve de célérité afin de respecter rigoureusement les échéances prescrites et garder au Plan d'urgence toute sa signification.

Enfin, j'attire votre attention sur l'importance des enveloppes financières qui seront mises à votre disposition. Elles devront être gérées avec la plus grande rigueur et leur affectation scrupuleusement respectée. Le Comité chargé du suivi et de la supervision devra y veiller.

Vous devrez garder à l'esprit que les crédits qui nous ont été consentis devront être remboursés et que la rentabilité des projets dont vous aurez la charge en représente la contrepartie.

Le succès du plan d'urgence se mesurera à l'impact qu'il aura sur l'amélioration de notre croissance économique et celle des conditions de vie des Camerounais. Je ne doute pas que vous mettez toute la détermination dont vous êtes capables à relever ce défi. La satisfaction des aspirations profondes de notre peuple est à ce prix.

Je vous remercie de votre attention.

Fulfilled Commitment

“What we need in the coming years is a real contingency plan. With the GESP, we have a trend chart. Now is the time to act.

Our short-term priorities are well known, namely: to correct our growth curve by creating jobs and maintain a high level of performance over several years in a row. To this end, we need to set timelines on our roadmaps and strictly adhere to them.”

This is what the Head of State, Paul BIYA, said on 31 December 2013 in his end of year message to the Nation. The materialization of this presidential engagement took place at

the Ministerial Council held at Unity Palace, on 9 December 2014, during which the Prime Minister, Head of Government presented the outline of the three-year emergency plan (2015-2018). This plan of a total amount of 925 billion CFA francs the purpose of which is summarized as follows: boost economic growth and improve living conditions and the environment of the Cameroonian population. It has seven key components: urban planning, health, agriculture and livestock, roads, energy, water, security.

Already, the State mobilized through four local commercial banks

(Standard Chartered Bank Cameroon, BGFI Bank Cameroon, Ecobank Cameroon and Atlantic Bank Cameroon), and one foreign bank (Deutsche Bank S.A.E.) 633 billion (633 528 112 504 F CFA) to finance the planned investments. The remaining amount will follow. Other partners especially, commercial banks are ready to support the government in this patriotic adventure.

The Council of Ministers meeting of 9 December 2014 was marked by the special statement of the Head of State that we propose to all our readers.





Special Statement by the Head of State during the Council of Ministers Meeting

Unity Palace, december 9th 2014

- Mr Prime Minister;
- Ministers;

The Emergency Plan that has just been presented takes up my recommendations to accelerate our economic growth and improve the living conditions of the people.

One could, of course, regret that the Plan took so long in coming. However, I can understand that it required time to choose the best options in order to lay a solid foundation.

That said, there are a number of points I would like to underscore.

The Emergency Plan is a special programme comprising measures and projects aimed at addressing the immediate needs of the people. It will be implemented nationwide over a three-year period.

It should be noted that the Emergency Plan is different from our growth and employment strategy which remains our development "compass". It also does not overlap with ministerial roadmaps which must continue to be implemented with the required diligence and rigour.

I commend the readiness of the banking sector to finance the Emergency Plan. I hail the Government for the seriousness

with which it conducted the negotiations to the point of final agreements and for its efforts to obtain the best possible terms.

I expect the same seriousness in the award of contracts to enterprises. You must make sure the enterprises have the financial and technical capacity to fulfil their commitments. On that score, I appeal for vigilance by each and every one of you, in particular the Ministry in charge of public contracts and the relevant control entities.

Generally, expenditure under the Emergency Plan must comply with the financial package authorized for each operation. The financial cost of the Plan must indeed remain compatible with public finance equilibrium and debt management.

In that respect, I wish to once more draw your attention to the need to rationalize spending and improve its quality in an international context marked by scarce financial resources.

In fact, it has unfortunately come to my notice that the quality of public spending has continued to deteriorate with, notably, an increase in unnecessary expenditure. I will give a few examples:

- the unbridled increase in expenditure on goods and services;

- the excessive increase in missions, especially abroad;

- the proliferation of inappropriate committees and projects; and

- the excessive increase in subsidies.

Such a situation calls for moderation and rationalization.

I enjoin the government to streamline spending by blocking expenditures on goods and services, and drastically cutting mission expenses as well as vehicle and fuel purchases.

These guidelines will help to leverage resources which could be better used to finance our major projects and improve the living conditions of Cameroonians.

They will be a continuation of actions already undertaken such as the reform of oil price subsidies which, as everyone knows, helped us to generate substantial resources.

I am pleased to note that the recent triennial assessment report of the Growth and Employment Strategy Paper reached the same conclusion.

“The spirit of reform” must become a constant in the attitude of ministers and government services.

Concerning the Emergency Plan proper, we have a peculiar challenge ahead of us.

It is first of all an efficiency test for you and your services. Within a limited period of three years, you are expected to deliver specific results using the financial resources allocated to you.

Your responsibility, in the strict sense of the word, will also be put to test as the country’s economic progress and the well-being of our

fellow citizens will depend on the success of your actions.

You will also have to act fast in order to strictly comply with prescribed timeframes and give full meaning to the Emergency Plan.

Lastly, I wish to draw your attention to the financial resources which will be put at your disposal. They must be managed with utmost rigour and their allocation scrupulously respected. The monitoring and supervision committee will see to this. You must bear in mind that the loans we have contracted must be repaid and their

value depends on the benefits of the projects under your responsibility.

The success of the Emergency Plan will be assessed in light of its impact in improving our economic growth and the living conditions of Cameroonians.

I trust that you will do everything in your power to meet the challenge. Such is the sacrifice we must make in order to meet the deep aspirations of the Cameroonian people.

Thank you for your attention.





Emergency Plan for the Acceleration of Growth Focus On Improving Living Standards of the Population

The three-year development plan earmarked for execution by the government concerns all ten regions and will cost FCFA 925 Billion.

Seen as an innovative programme, the plan which has seven sectors also contains the names of banks that will finance the projects, as well as the conditions for success and follow-up so as to guarantee the required results. President Paul Biya has equally in the emergency plan envisaged special projects that will be specific to parts of the country affected by specific problems like the Far North which has of late suffered from cross-border insecurity and other ills like floods. Thus, the key areas that have been cited in the plan are:

1- Urban development.

Two major concerns which are the rehabilitation of the lighting systems in the towns of Douala and Yaounde. It intends to provide residential neighbourhoods, zones with social infrastructure, and others with electricity in the near future. In addition, all ten regional headquarters are going to witness the construction of 100 low-cost houses to ease the problem of accommodation which has of late been a nightmare especially in conglomerates in the country.

2- Health

Regional headquarters in the Cameroon that have until now not benefited from the services of referral hospitals will have the opportunity to see such structures put in place within the next three years. However, the

nature of the buildings to house the hospitals will vary, but the other information in the document is that the technical levels of the General hospitals in Douala and Yaounde as well as the University Teaching Hospital at the University of Yaounde I will be upgraded.

3- Agriculture and Livestock

A special programme for the distribution of seedlings, fertilizers and farm tools, as well as pastoral and fishing support depending on the agricultural zones being considered, will be offered to farmers. Given the need for marketing the produce, the construction of markets in the ten regional headquarters and the provision of slaughter houses and storage facilities have been envisaged to help the farmers.

4- Roads

Since farm-to-market roads have been a major headache for long, there will be two major roads to ensure accessibility to production localities within the next three-years.

5- Energy

This initiative targets, principally the reinforcement and stabilisation of electricity transport lines so as to ameliorate lighting in major agglomerations. As such, the Edea-Yaounde lines and the Edea-Logbessou-Bekoko passing through Douala will be the sections that will attract attention within the programme.

6- Water

In concrete terms, 30 second secondary towns will be provided with potable water facilities while some 100 boreholes will be constructed in each of the ten regions of the country.

7- Security

Additional police and gendarmerie stations will be constructed in Yaounde and Douala. The growing nature of the population in both towns has led to an increase in insecurity, thereby necessitating the reinforcement of protection measures for people and property in the two towns as well.

Evaluated at FCFA 925 billion the "Emergency Plan for the Acceleration of Growth" has been endorsed by five banks namely: BGFI Bank Cameroon, Atlantic Bank Cameroon, Standard Chartered Bank Cameroon, ECOBANK, and the Deutsche Bank Madrid. Such facts alone are an indication that reflections on the emergency plan have been profound enough to ensure that they are realised within the stated time. That must have explained why the Head of State called for seriousness and responsibility in the award of contracts and the execution of the projects.

Les grandes lignes du plan d'urgence de 925 milliards de FCFA

Le plan d'urgence du gouvernement en vue de l'accélération de la croissance et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations comprend sept principaux volets :

1. Urbanisme

Composé de deux volets, le plan d'urbanisme portera d'une part sur la réhabilitation et l'éclairage public des routes secondaires de Yaoundé et de Douala, grâce à une intervention immédiate notamment dans les quartiers résidentiels, les quartiers lotis, les zones d'équipements sociaux et collectifs. Et d'autre part, la construction de 1 000 logements sociaux soit 100 dans chacun des 10 chefs-lieux de région.

2. Santé

Comme le précédent, le plan santé comprend deux volets, à savoir d'une part la construction des hôpitaux de référence dans les chefs-lieux de région ne disposant pas d'hôpitaux généraux. D'autre part, la réhabilitation et la remise à niveau des plateaux techniques des hôpitaux généraux de Yaoundé et de Douala, de même que celui du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Yaoundé.

3. Agriculture et élevage

Les actions programmées dans ces secteurs se déclinent en deux parties. La première est un programme spécial de distribution des semences, d'engrais et équipements agricoles, pastoraux et halieutiques. Ce programme sera fonction des zones agro-écologiques du pays. La deuxième partie porte sur la construction des grands marchés de ravitaillement en denrées alimentaires dans les dix chefs-lieux de région du pays. L'objectif étant de faciliter l'écoulement vers les centres urbains des produits agricoles. Parallèlement à ces deux actions-phases, des abattoirs et entrepôts frigorifiques pour produits agricoles seront construits dans certaines villes.

4. Routes

Dans le secteur routier, il est prévu la construction, au cours des trois prochaines années, de deux axes routiers majeurs dans chaque région en vue de désenclaver les zones de production.

5. Energie

En ce qui concerne l'énergie, l'objectif majeur est la stabilisation des lignes de transport d'électricité pour améliorer l'approvisionnement des grandes villes en énergie électrique. Il s'agit notamment des

lignes Edéa-Yaoundé ; Edéa-Logbessou-Bekoko, par Douala.

6. Eau

Le plan « eau » porte sur la construction d'adductions d'eau potable dans trente villes secondaires et le forage de 100 puits par région.

7. Sécurité

Dans ce secteur, il sera question de la construction de postes supplémentaires de gendarmerie et de police dans les grandes agglomérations que sont Yaoundé et Douala.

Il importe de relever que cinq banques, dont quatre locales : BGF I Banque Cameroun, Banque Atlantique du Cameroun, Standard Chartered Bank Cameroon, Ecobank et la banque internationale, la Deutsche Bank Madrid, ont accepté de financer ce plan d'urgence dont le montant global est de 925 milliards de FCFA.



Financement du Plan d'urgence

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

ORDONNANCE N° 2014/002 DU 10 DEC 2014

modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- VU la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014,

ORDONNE :

ARTICLE 1^{er}.- Les dispositions de la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

« ARTICLE TROISIEME (nouveau) :

Le Gouvernement est autorisé à négocier et éventuellement à conclure au cours de l'exercice 2014, à des conditions sauvegardant les intérêts financiers de l'Etat, ainsi que sa souveraineté économique et politique, des emprunts concessionnels et non concessionnels de montant globaux respectivement de 500 milliards de francs CFA et de 600 milliards de francs CFA ».

ARTICLE 2.- La présente ordonnance sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 10 DEC 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2014/536 DU 10 DEC 2014
habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Deutsche Bank S.A.E., un Accord de prêt d'un montant de 13 000 171,50 euros, soit environ 8 528 112 504 de francs CFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la Deutsche Bank S.A.E., un Accord de prêt d'un montant de 13 000 171,50 euros, soit environ 8 528 112 504 de francs CFA, pour le financement partiel de certains projets du plan d'urgence triennal.

ARTICLE 2.- Ce montant est destiné au financement du projet de construction des abattoirs et des entrepôts frigorifiques.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 10 DEC 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



The image shows the official seal of the President of the Republic of Cameroon. The seal is circular with a red border and contains the text 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN' at the top, 'Paix Travail Patrie' in the middle, and 'LE PRESIDENT' at the bottom. In the center of the seal is the national emblem of Cameroon. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'PAUL BIYA' is printed in bold black capital letters.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2014/537 DU 10 DEC 2014

habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la BGFI Bank Cameroun, une convention de financement d'un montant de 100 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la BGFI Bank Cameroun une convention de financement d'un montant de 100 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

ARTICLE 2.- Ce montant est destiné au financement du projet de réhabilitation des routes secondaires et de l'éclairage public dans les villes de Yaoundé et de Douala.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 10 DEC 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix Travail Patrie
LE PRESIDENT
THE PRESIDENT
REPUBLIC OF CAMEROON
Paix Travail Patrie
PAUL BIYA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2014/538 DU 10 DEC 2014
habilitant le **Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire** à signer, avec **Ecobank Cameroun**, une convention de financement d'un montant de **35 milliards de FCFA**, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec Ecobank Cameroun, une convention de financement d'un montant de 35 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

ARTICLE 2.- Ce montant est destiné au financement du projet de construction des adductions d'eau dans 30 villes secondaires et/ou de forage de 100 puits par Région, du projet de réalisation de 3000 forages dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord, du projet de construction des postes de gendarmerie et de police à Yaoundé et Douala, et du projet de construction des postes de sécurité aux frontières.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le **10** DEC 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2014/539 DU 10 DEC 2014
habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Banque Atlantique Cameroun, une convention de financement d'un montant de 190 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la Banque Atlantique Cameroun, une convention de financement d'un montant de 190 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

ARTICLE 2.- Ce montant est destiné au financement du projet de construction de 100 logements sociaux dans chaque chef-lieu de 8 Régions, du projet de construction et d'équipement des hôpitaux de référence dans les chefs-lieux de Régions non encore pourvus d'hôpitaux généraux, du projet de réhabilitation et remise à niveau des plateaux techniques des hôpitaux généraux de Yaoundé et de Douala, ainsi que du CHU de Yaoundé.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 10 DEC 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2014/540 DU 10 DEC 2014
habilitant le Ministre des Finances à signer, avec la Standard Chartered Bank Cameroun, une lettre de mandat pour lever un financement d'un montant de 600 millions USD, soit environ 300 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

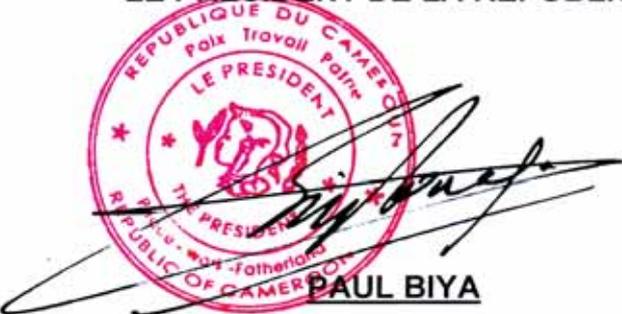
ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre des Finances est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la Standard Chartered Bank Cameroun, une lettre de mandat pour lever un financement d'un montant de 600 millions USD, soit environ 300 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

ARTICLE 2.- Ce montant est destiné au financement du projet de construction de deux axes routiers de désenclavement dans chaque Région, ainsi que du projet de création d'agropoles et de 120 000 hectares de périmètre hydro-agricole, du projet de construction des grands marchés de ravitaillement en denrées, à l'appui aux agro industriels, du projet de construction et d'aménagement des ouvrages de retenue d'eau dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 10 DEC 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,


PAUL BIYA



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2011/4/57.5 DU 19 DEC 2014
portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique. /-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



VU la Constitution ;
VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1^{er} : Le présent décret porte création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique ci-après désigné « le Comité ».

ARTICLE 2 : Le Comité est une instance stratégique de suivi de l'exécution des projets inscrits dans le cadre du Plan d'Urgence triennal validé par le Président de la République dans les domaines des infrastructures routières, du développement urbain, de l'énergie, de l'eau, de la santé, de l'agriculture et de la sécurité.

ARTICLE 3 : (1) Le Comité est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(2) Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, rend compte régulièrement des activités du Comité au Président de la République.

CHAPITRE II
DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4 : Le Comité comprend les organes ci-après :

- le Comité de Supervision ;
- le Secrétariat Technique de Suivi.



SECTION I
DU COMITE DE SUPERVISION

ARTICLE 5 : Le Comité de Supervision coordonne et évalue toutes les opérations concourant à la mise en œuvre et au suivi du Plan d'Urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique dans les volets sectoriels mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

A ce titre, il est chargé notamment :

- de définir les orientations stratégiques à suivre par les administrations et structures sectorielles compétentes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Urgence ;
- de coordonner les interventions et actions de toutes les entités impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'Urgence ;
- de veiller à l'effectivité de la mise en œuvre des projets retenus ;
- d'assurer le contrôle de la réalisation efficace et efficiente des projets identifiés ;
- d'arrêter toutes les mesures de facilitation aux plans administratif, juridique, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre diligente des projets ;
- d'examiner et d'approuver le budget du Comité ;
- de proposer au Président de la République toutes autres mesures visant à l'amélioration de l'exécution du Plan d'Urgence ;
- de mettre en œuvre toutes autres directives du Président de la République relativement à la mise en œuvre du Plan d'Urgence.

ARTICLE 6 : Le Comité de Supervision est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;



Membres :

- le Ministre chargé de l'économie ;
- le Ministre chargé des finances ;
- le Ministre chargé des marchés publics ;
- le Ministre chargé des travaux publics ;
- le Ministre chargé de l'habitat et du développement urbain ;
- le Ministre chargé de l'eau et de l'énergie ;
- le Ministre chargé de la santé publique ;
- le Ministre chargé de l'agriculture ;
- le Ministre chargé de l'élevage ;
- le Ministre chargé des domaines, du cadastre et des affaires foncières ;
- le Ministre chargé de l'administration territoriale et de la décentralisation ;
- le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre ;
- le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie ;
- le Délégué Général à la Sureté Nationale ;
- le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- un représentant du Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
- le Président de l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun.



ARTICLE 7 : (1) Le Comité de Supervision se réunit au moins une (01) fois par trimestre et, en tant que de besoin, sur convocation de son Président.

(2) Les convocations, accompagnées du projet d'ordre du jour ainsi que des documents de travail, sont adressées aux membres sept (07) jours au moins avant la date de réunion. Ce délai peut être réduit en cas d'urgence.

(3) Les propositions et recommandations du Comité de Supervision sont soumises à l'approbation du Président de la République.

ARTICLE 8 : Le Président du Comité peut inviter toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, à prendre part aux travaux du Comité, avec voix consultative.

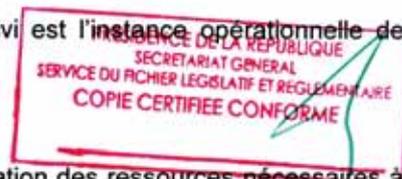
ARTICLE 9 : Le secrétariat du Comité de Supervision est assuré par le Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi.

SECTION II
DU SECRETARIAT TECHNIQUE DE SUIVI

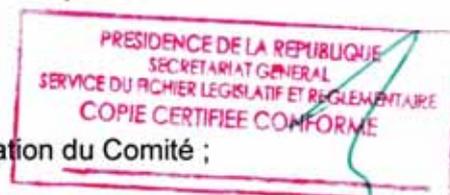
ARTICLE 10 : Le Secrétariat Technique de Suivi est l'instance opérationnelle de suivi de l'exécution du Plan d'Urgence triennal.

A ce titre, il est notamment chargé :

- de fixer les modalités en vue de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Urgence triennal ;
- de définir le cahier des charges des entreprises en fonction des projets retenus ;



- de sélectionner et d'auditionner en tant que de besoin les Petites et Moyennes Entreprise (PME) nationales et les entreprises internationales éligibles à la mise en œuvre du Plan d'Urgence triennal ;
- de veiller à la structuration juridique, technique et financière des projets à mettre en œuvre ;
- de valider les documents contractuels des différentes PME et entreprises retenues dans le cadre de l'exécution du Plan d'Urgence ;
- de veiller à l'effectivité du déblocage des ressources destinées à la réalisation du Plan d'Urgence ;
- de préparer les réunions du Comité de Supervision ;
- de servir d'interface entre le Comité de Supervision, les institutions financières, les PME et les entreprises impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'Urgence ;
- de garantir le respect des règles de bonne gouvernance et de transparence dans la sélection des partenaires et la gestion des fonds alloués au Plan d'Urgence ;
- de proposer à la validation du Comité de Supervision un référentiel des PME nationales ou d'entreprises attestant des capacités techniques et financières avérées dans les domaines d'intervention du Plan d'Urgence ;
- de commettre toute études nécessaire visant à optimiser la réalisation des projets retenus dans le cadre du Plan d'Urgence ;
- d'identifier et de proposer au Comité de Supervision toutes mesures spécifiques visant à garantir la réussite du Plan d'Urgence ;
- de formuler toutes autres propositions et mesures visant à capitaliser les acquis du Plan d'Urgence ;
- d'assurer la mise en œuvre des directives et recommandations du Comité de Supervision approuvées par le Président de la République ;
- d'assister les administrations sectorielles compétentes dans le suivi opérationnel des projets relevant de leur compétence et inscrits dans le Plan d'Urgence ;
- de préparer le budget du Comité ;
- de conserver les archives et la documentation du Comité ;
- de formuler toutes propositions et mesures visant à capitaliser les acquis du Plan d'Urgence.





ARTICLE 11 : (1) Le Secrétariat Technique de Suivi est placé sous l'autorité d'un Coordonnateur, nommé par arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(2) Il est composé :

- des représentants des administrations sectorielles visées à l'article 6 ci-dessus ;
- des représentants des institutions bancaires participant au financement du Plan d'Urgence ;
- des experts désignés par le Président du Comité de Supervision, sur proposition du Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi, et après avis du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre.

(3) Les représentants des administrations sectorielles visés à l'alinéa 2 ci-dessus doivent être des hauts responsables ayant une expertise avérée dans la mise en œuvre des programmes gouvernementaux et constituent des points focaux dûment désignés en charge du suivi du Plan d'Urgence.

(4) La composition du Secrétariat Technique de Suivi est constatée par décision du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre.

(5) Le Secrétariat Technique de Suivi rend compte régulièrement de ses activités au Comité de Supervision.

(6) Des groupes de travail sectoriels peuvent être mis en place au sein du Secrétariat Technique de Suivi, en tant que de besoin, pour examiner des questions spécifiques.

ARTICLE 12 : (1) Le Secrétariat Technique de Suivi se réunit chaque fois que cela est nécessaire et au moins une (01) fois par mois, sur convocation du Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi.

(2) Le Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi peut inviter toute personne physique ou morale, en raison de ses compétences sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, à prendre part aux travaux du Secrétariat Technique de Suivi, avec voix consultative.

(3) A l'issue de chaque réunion du Secrétariat Technique de Suivi, un compte rendu circonstancié est adressé au Président du Comité de Supervision.

(4) Le Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi soumet au Comité de Supervision un rapport trimestriel sur le niveau d'exécution du Plan d'Urgence.

CHAPITRE III
DES DISPOSITIONS FINANCIERES

SECTION I
DES RESSOURCES



ARTICLE 13 : (1) Les ressources du Comité sont constituées :

- de la dotation issue du budget de l'Etat ;
- de toutes autres ressources qui pourraient lui être affectées.

(2) Les ressources financières du Comité sont des deniers publics. Elles sont gérées suivant les règles prévues par le régime financier de l'Etat.

SECTION II DU BUDGET ET DES COMPTES

ARTICLE 14 : (1) Le Président du Comité de Supervision est l'ordonnateur du budget. Il peut déléguer cette fonction au Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi.

(2) Les ressources du Comité sont domiciliées dans un compte séquestre ouvert dans les livres de la paie générale du Trésor au Ministère chargé des finances.

(3) Pour la gestion et le suivi des opérations comptables du Comité à la paie générale du Trésor, le Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi propose la désignation d'un régisseur.

(4) Les charges de fonctionnement du Comité sont supportées par le budget de l'Etat.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 15 : (1) Le Président et les Membres du Comité bénéficient d'une indemnité de session et des facilités de travail arrêtées par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(2) Ils peuvent, en outre, prétendre au remboursement des frais occasionnés par les activités du Comité, sur présentation des pièces justificatives.

(3) Le Coordonnateur du Secrétariat Technique de Suivi et les experts du Secrétariat Technique bénéficient d'une allocation mensuelle fixée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

ARTICLE 16 : Le Comité de Supervision présente un rapport semestriel de ses activités au Président de la République.

ARTICLE 17 : Le Comité est dissous de plein droit au terme de l'échéance triennale de son mandat, sous réserve d'une prorogation éventuelle décidée par le Président de la République.

ARTICLE 18 : Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 19 DEC 2014

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,


 PAUL BIYA

6



Magistrature

Rajeunissement et renforcement des effectifs



Le Chef de l'Etat, Président du Conseil supérieur de la magistrature, Paul BIYA, a présidé le 18 décembre dernier, une réunion de cette instance prévue par la Constitution. Cette réunion avait six points à l'ordre du jour : l'examen des dossiers de poursuites disciplinaires de quelques magistrats du siège ; l'intégration dans le corps de la magistrature de 447 auditeurs de justice, diplômés de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) promotions 2012, 2013 et 2014 ; la promotion des magistrats dans les différents grades au titre des exercices des trois années susmentionnées ; la désignation de deux candidats susceptibles d'être nommés membres du Conseil Constitutionnel ; les nomi-

nations et affectations des magistrats du siège, du parquet et au ministère de la Justice.

Tous ces points ont fait l'objet d'intenses débats entre le Président de la République et les autres membres du Conseil supérieur de la magistrature qui ont abouti à de grandes décisions visant à donner une nouvelle impulsion à la justice au Cameroun.

Le nombre élevé des auditeurs de justice intégrés dans la magistrature témoigne de la volonté du Chef de l'Etat de renforcer les effectifs des magistrats pour l'instauration de la collégialité, pour une justice plus rapide, équitable et impartiale, garante de l'ordre public, de la paix sociale, de la sécurité juri-

dique et judiciaire des investissements et d'un développement économique stable et durable dans un Cameroun en voie d'émergence.

Les travaux du Conseil ont abouti également à des changements majeurs dans certaines juridictions importantes du pays et particulièrement au niveau de la Cour Suprême qui a vu ses effectifs de magistrats renforcés et rajeunis.

Ainsi, au siège, M. MEKOBESONE a été nommé nouveau Président de la Cour Suprême ; M. DagoBERT BISSECK, Président de la Chambre judiciaire et M. André BELOMBE, Président de la Chambre administrative. 17 Conseillers ont

également été nommés au siège de la haute cour. Au parquet général, M. Luc NDJODO est le nouveau Procureur Général. Ce parquet comprend également un premier avocat général et quatre avocats généraux.

Les effectifs des magistrats au Tribunal criminel spécial et dans les tribunaux administratifs ont aussi été renforcés. Le vaste mouvement a touché toutes les autres juridictions de l'ordre judiciaire comme il est de tradition en pareille circonstance.

Enfin, au plan disciplinaire, trois magistrats ont été sanctionnés. Ces sanctions vont de l'abaissement d'échelon à la révocation. Ainsi, l'ancien président de la Cour d'appel de l'Est à Bertoua M. Etienne JOUNKO, magistrat de 4ème grade a été révoqué du corps de la magistrature « *pour violation du secret des délibérations avec remise à un avocat de l'une des parties au procès du manuscrit de son projet de décision.* »

En somme, la réunion du Conseil supérieur de la magistrature a constitué un véritable tournant de la justice dans notre pays. Il appartient désormais aux nouveaux acteurs de cette justice de combler les attentes placées en eux par le peuple camerounais au nom duquel leurs décisions sont rendues.

Higher Judicial Council Takes Far-reaching Decisions

In his capacity as the statutory Chairperson of the Higher Judicial Council, the President of the Republic His Excellency Paul BIYA presided over a meeting of the Council on Thursday 18 December 2014 at Unity Palace. At the end of this session, major decisions were taken to revamp the judicial set up of the country, including the appointment of a new President of the Supreme Court in the person of Daniel MEKOBE SONE, and a new Attorney General, Luc NDJODO.

The Council meeting, which attended by Laurent ESSO, Minister of State for Justice and Keeper of the Seals, who doubles at the Vice Chairperson, Justice Clement ATANGANA, the Rapporteur of the Council and Jean FOUMANE AKAME, the Secretary of the Council, began at 11 am with the examination of the cases of four magistrates who had disciplinary

files. The Council became a court to judge the activities of these magistrates who were ably defended by highly reputed lawyers, a provision to ensure that they have a fair hearing before any decision is taken against them.

Other items on the agenda of the Higher Judicial Council included the promotion, transfer and integration of magistrates, many of whom had been waiting since 2012 for this important meeting that shapes the evolution of their careers. The Council also proposed two members that will eventually sit on the bench of the Constitutional Council when that important organ will be set up.

President Paul BIYA immediately rendered public the decisions of the Council with the appointments to the Supreme Court and to various jurisdictions all over the national ter-

ritory. By dint to these appointments, a new person was also appointed to head the Judicial Bench of the Supreme Court in the person of Dagobert BISSECK, the head of the Audit Bench in the person of Marc ATEBA OMBALA and the new head of the Administrative Bench in the person of André BELOMBE.

Other appointments were made in the Special Criminal Courts, the Administrative Courts and to fill various positions in the Ministry of Justice. Magistrates fresh from the school of administration and magistracy for the years 2012, 2013 and 2014 were also integrated into the profession, a great relieve to those who were already impatient to reap the benefits of several years of effort.



15^{ème} Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie

Présence remarquée du Président Paul BIYA



Près d'une quarantaine de Chefs d'Etat et de Gouvernement ayant le français en partage ont pris part au sommet de Dakar. Parmi eux, le Président de la République, Paul BIYA, qui a eu l'honneur d'être l'un des orateurs de la cérémonie d'ouverture.

Cette cérémonie d'ouverture, le 29 novembre 2014, a été agrémentée par un spectacle haut en couleurs mêlant arts numériques et chansons autour du monde francophone. Sur scène, la Belge Axelle Red, la Québécoise Diane Dufresne, le Français Charles Berling, l'Algérien Khaled, la Béninoise Angeline Kidjo, l'Indonésienne Anggun et les Sénégalais Youssou N'Dour et Coumba Gawlo.

Dans son discours, le Chef de l'Etat a, comme ceux qui l'ont précédé à la tribune, rendu un hommage appuyé au Président Abdou Diouf, Secrétaire Général sortant de l'Organisation internationale de la Francophonie, pour le travail remarquable qu'il a effectué pendant douze ans à la tête de cette organisation.

Le Président de la République a appelé ensuite à plus de solidarité entre les membres de la grande famille francophone dans la lutte contre le terrorisme et en matière de développement.

Le thème du Sommet, « *Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement* »

soulignait le rôle essentiel des femmes et des jeunes sur ces deux questions, eux qui représentent les trois quarts des populations des pays de l'OIF.

Le Président Paul BIYA a précisé la mise sur pied de programmes et de projets concrets en faveur ces deux catégories sociales pour leur donner « *des moyens nécessaires pour lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie* ».

Au registre de grandes décisions prises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, on retiendra que :

1. pour la première fois, une femme, Mme Michaëlle Jean, ancienne gouverneure du Canada, d'origine haïtienne, a été élue par consensus et au

bout du suspense, Secrétaire Général de l'OIF. Elle succède à l'ancien Président sénégalais Abdou Diouf.

2. Le Mexique, le Costa Rica et le Kosovo ont été admis comme membres observateurs de l'OIF, portant à 80 le nombre d'Etats et Gouvernements de l'OIF (54 membres de plein droit, 3 membres associés et 23 membres observateurs).

3. Madagascar accueillera le XVIème sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie en 2016. La Grande Île s'était déjà préparée à organiser celui de 2010 mais la crise politique que traversait le pays avait

emmené les instances de l'OIF à déplacer ces assises à Montreux en Suisse.

4. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Déclaration de Dakar et neuf résolutions, ainsi que des stratégies économique et jeunesse.

La stratégie économique vise à renforcer l'espace économique francophone face aux défis économiques, sociaux, énergétiques et environnementaux ainsi qu'aux déséquilibres croissants du système économique et financier mondial. La stratégie jeu-

nesse 2015-2022 quant à elle, « *pro-meut l'adhésion et l'engagement des jeunes francophones pour qu'ils forgent eux-mêmes leur propre destin et qu'ils s'épanouissent, en ayant à l'esprit les valeurs sur lesquelles se fonde la Francophonie, au premier chef la solidarité, la paix, le respect de la démocratie et des droits de l'Homme* ».

En conclusion, l'OIF est sortie renforcée du sommet de Dakar. Ce sommet a été un grand succès aussi bien au plan de l'organisation, de la participation que des décisions prises.

Le discours du Chef de l'Etat à Dakar

Monsieur le Président de la Conférence,
Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat, de Gouvernement et de délégations,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous savons depuis longtemps que le monde n'est pas juste. Nous savons aussi qu'il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour venir à bout de la pauvreté et de l'exclusion..

Nous savons aussi que le monde est dangereux et que les périls peuvent intervenir à tout moment : guerres civiles ou étrangères, rivalités ethniques ou religieuses, oppression de factions sur les populations, que sais-je encore.

On peut, face à ces défis, se

demander ce que notre organisation peut faire de plus.

On répondra aisément qu'elle s'est déjà fortement impliquée dans la préservation de la paix, la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. On évoquera son rôle pour la défense de la solidarité entre les nations et son soutien à l'éducation et la formation. C'est exact. Et, à ce point de mon propos, je tiens à féliciter très chaleureusement mon frère et ami, le Président Abdou DIOUF pour l'ensemble du travail remarquable qu'il a accompli.

Je veux simplement dire que, depuis peu, nous sommes confrontés à de nouveaux défis.

Le premier concerne notre sécurité. Jusqu'alors, nous avions affaire à des conflits locaux dont les conséquences dépassaient rarement les limites de la sous-région.

Aujourd'hui, nous sommes menacés par une entreprise de déstabilisation d'envergure mondiale. A l'offensive en Irak et en Syrie, elle a étendu ses tentacules au cours des dernières années jusqu'au Mali, puis à l'ensemble de la zone sahélienne.

Par l'entremise du terrorisme, elle fait également peser sa menace sur l'ensemble de la planète.

A titre d'exemple, je me permettrai d'appeler l'attention sur la situation de mon pays actuellement en butte aux attaques de la secte Boko Haram. Je remarquerai au passage que tous les pays voisins immédiats du Nigeria sont membres de l'OIF et sont donc concernés comme le Cameroun.

Face à un ennemi commun qui conteste toutes les valeurs auxquelles nous sommes attachés, la



solidarité doit jouer à plein. L'Histoire récente nous enseigne qu'avec ce genre d'adversaire il ne peut y avoir de compromis.

Ai-je besoin de dire que nous restons des partisans déterminés de la paix. Nous ne renoncerons pas au « dialogue des cultures » cher au Président SENHOR, cet illustre chantre de la fraternité humaine universelle.

En second lieu, la solidarité qui nous unit, doit également continuer à s'exercer dans le domaine du développement. En effet, la plupart de nos pays sont encore en développement. Or, nous savons que les objectifs du Millénaire pour le Développement qui viendront à échéance l'an prochain ne seront pas atteints. Le relais sera pris par l'agenda post 2015. Il est impératif que les retards accumulés soient rattrapés. Ce n'est que de cette façon

que l'on pourra faire reculer la misère, creuset où se forment l'extrémisme et la révolte.

Mais la misère c'est aussi le milieu où se développent les pandémies, et notamment le virus Ebola. Ce dernier, vous le savez, sème la désolation dans certains pays frères. Là également l'urgence de la solidarité s'impose à tous.

Le nouveau cadre stratégique de l'OIF sera à cet effet un atout précieux. En plaidant pour une solidarité plus agissante envers les PMA, notre Organisation contribuera à réduire les inégalités entre le Nord et le Sud.

J'ajoute que si les femmes et les jeunes, qui composent les trois quarts des populations de la plupart de nos pays, obtiennent, comme s'y emploie l'OIF, un accès égal à la santé, à l'éducation et à la formation,

nous aurons fait un pas décisif vers le progrès de nos sociétés. Il est donc heureux que nous ayons choisi comme thème pour notre 15ème sommet : « Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement ». A cet égard, l'accent que nous mettrons sur les aspirations des femmes et des jeunes devra prendre la forme de programmes et de projets concrets. De la sorte, nous donnerons aux femmes et aux jeunes des moyens nécessaires pour lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie. Cette « nouvelle frontière » est bien conforme à la tradition humaniste de notre Organisation.

A côté de ces tâches fondamentales, bien d'autres requièrent notre participation. Le respect de l'environnement n'en est pas la moindre.

Les pays d'Afrique Centrale ont le sentiment qu'en préservant la grande forêt du bassin du Congo, ils contribuent de façon significative à la réduction des gaz à effet de serre. C'est pourquoi ils se réjouissent que la Chine et les Etats-Unis paraissent s'engager dans cette voie. Ceci est de bon augure pour le succès de la Conférence de Paris sur le climat l'an prochain.

La situation du Lac Tchad est une autre source de préoccupation pour nous. Nous assistons presque impuissants à sa tragique disparition progressive. De plus, il pose des défis sécuritaires et socio-politiques.

La Conférence de Paris pourrait oeuvrer à la mise en place d'un plan de sauvetage du Lac Tchad. C'est une suggestion.

Excellences, Mesdames, Messieurs, Notre Organisation détient de nombreux atouts pour figurer parmi l'avant-garde de la communauté internationale. Pour continuer à être une force de proposition, elle devra rester fidèle à ses valeurs et faire preuve d'audace pour s'adapter à un monde en perpétuel changement.

Dans ces temps lourds de menaces où la barbarie fait apparaître à nouveau son hideux

visage, l'OIF à l'obligation de montrer que le destin de l'humanité devrait la conduire vers un avenir de fraternité et de tolérance, et non de haine et de violence.

Il me reste à remercier le Président Macky Sall, les autorités et le peuple sénégalais pour leur accueil chaleureux et leur fraternelle hospitalité à l'occasion de ce 15^{ème} Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Je vous remercie de votre attention.

Speech of the Head of State at the Summit of La Francophonie

(Dakar, 29-30 November 2014)

Mr Chairman of the Conference, Heads of State, Government and Delegation, The Secretary-General of the International Organization of La Francophonie, Excellencies, Ladies and Gentlemen,

We have long known that the world is unfair. We also know that overcoming poverty and exclusion will require much time and effort.

We equally know that the world is a dangerous place and that trouble can break out at any time in the form of civil or foreign war, ethnic or religious rivalry, oppression of the population by factions, you name it

Faced with these challenges,

one may wonder what more our Organization can do.

The answer will be that it is already greatly involved in the preservation of peace and the furtherance of democracy and human rights. Mention will also be made of its role in the defence of solidarity between nations and its support for education and training. That is true. And on that score, I wish to heartily congratulate my brother and friend, President Abdou DIOUF, for all the remarkable work he has done.

I simply wish to say that lately, we have been facing new challenges. The first of these challenges

concerns our security. Hitherto, we had to deal with local conflicts whose consequences rarely went beyond the sub-region. Today, we are threatened by a multifaceted global destabilization campaign. From the offensive in Iraq and Syria, it has spread its tentacles right to Mali and to the entire Sahel zone in recent years. It is also threatening the whole world through terrorism.

For instance, I would like to draw your attention to the situation in my country which is currently facing attacks from the Boko Haram sect. I will mention in passing that all of Nigeria's immediate neighbours are OIF members and just like Cameroon, are concerned.



Faced with a common “enemy” who rebuffs every value we hold dear, solidarity must come fully into play. Recent history teaches us that there can be no compromise with such an opponent.

I need not say that we remain determined advocates of peace. We will not give up the “dialogue of cultures” so dear to President SENGHOR, champion of universal brotherhood.

Secondly, I believe that the spirit of solidarity existing between us must be kept up in the area of development. We are aware that the Millennium Development Goals scheduled to end next year will not be achieved. The Post-2015 Agenda will take over. Making up for lost time is an imperative. There is no other way to roll back poverty which is a breeding ground for extremism and revolt.

To that end, OIF’s new strategic framework will be a precious asset. By advocating for more active solidarity towards least developed countries, our Organization will contribute towards reducing inequalities between the North and the South.

I would like to add that if women and youth, who make up three quarters of the population of most

of our countries, have equal access to health, education and training as OIF is striving to ensure, we would have made great strides towards progress in our societies. Therefore, the theme chosen for our 15th Summit, namely “Women and Youth in La Francophonie: vectors of peace, actors of development” is apt. In this regard, we will focus on the aspirations of women and youth through concrete programmes and projects. By so doing, we will be providing women and youth with the wherewithal to combat poverty, hunger and disease. “This new frontier” is fully in line with our Organization’s humanist tradition.

Besides these fundamental tasks, many other issues require our in-put, not least among which is environmental protection.

The countries of the Central African sub-region feel that by preserving the great Congo basin forest, they contribute significantly towards reducing greenhouse gases. Hence, they are pleased that China and the United States of America seem to have embarked on that. This augurs well for next year’s Paris Conference on Climate. The situation of Lake Chad is another cause for concern to us. We are almost helplessly watching its tragic progressive

disappearance. In addition, there are security and socio-political challenges. The Paris Conference should work towards establishing a Lake Chad rescue plan. It is a suggestion.

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

I believe that our Organization has what it takes to be in the vanguard of the international community. To continue to be a veritable think tank, it should remain true to its values and be bold enough to adapt to an ever-changing world.

In these threat-filled times when barbarism is once again raising its ugly head, OIF must show that the destiny of humankind lies in a future of brotherhood and tolerance, and not one of hatred and violence.

I would now like to thank the Senegalese authorities and people for their warm welcome and brotherly hospitality on the occasion of the 15th Summit of the International Organization of La Francophonie.

Thank you for your attention.

Les audiences du Chef de l'Etat à Dakar

En marge du sommet, le Chef de l'Etat, Paul BIYA a eu des entretiens bilatéraux, le 30 novembre 2014, avec le Président de la République Française, François HOLLANDE, puis avec le Premier Ministre du Canada, Stephen HARPER. Ces entretiens cordiaux ont permis de renforcer la coopération avec ces deux pays amis.

Peu avant l'ouverture du sommet, le 29 novembre, le Président de la République, qui avait à ses côtés Mme Chantal BIYA, s'est entretenu avec son homologue nigérien, le Président Mahamadou ISSOUFOU. Les deux Chefs d'Etat ont très certainement parlé de la menace Boko Haram et de la stratégie mise en œuvre pour endiguer ce fléau.



Entretien cordial entre le Chef de l'Etat et le Président François HOLLANDE.



*Le Président Paul BIYA et le Premier Ministre canadien, Stephen HARPER.
Le Cameroun et le Canada partagent un même héritage linguistique et entretiennent d'excellentes relations.*



Le Chef de l'Etat s'entretenant avec le Président nigérien Mahamadou ISSOUFI.
Yaoundé et Niamey déterminés à éradiquer la menace Boko Haram.

Le séjour dakarois de Madame Chantal BIYA

Accompagnant son illustre époux au sommet de l'OIF, Madame Chantal BIYA a assisté à la cérémonie officielle d'ouverture dans la matinée du 29 novembre 2014 au Centre International de Conférence Abdou Diouf de Dakar. Dans l'après midi, la Première Dame du Cameroun a pris part au programme spécial des conjoints avec d'autres épouses des dirigeants des Etats membres de la Francophonie présentes dans la capitale sénégalaise.

Un moment de convivialité entre épouses de Chefs d'Etat ou de Gouvernement organisé par Ma-

dame Marième FAYE SALL, la Première Dame du Sénégal. C'est le très select restaurant gastronomique du complexe hôtelier Terroubi, en bordure de mer, qui a servi de cadre à cette rencontre sous forme de déjeuner spectacle. Occasion pour Madame Chantal BIYA d'apprécier la richesse culinaire et culturelle du Sénégal à travers ses grandes figures musicales telles que Youssou Ndour ou Baba Maal.

L'épouse du Chef de l'Etat a mis à profit ces moments de détente pour échanger avec ses sœurs d'Afrique et d'ailleurs sur le thème du XVe sommet, « Femmes et jeunes en

Francophonie : vecteurs de paix, acteurs du développement ». Un chantier qui constitue une préoccupation constante de Madame Chantal BIYA et dont les actions se manifestent à travers ses associations qui œuvrent inlassablement auprès des couches sociales défavorisées. Nul doute aussi que Madame Chantal BIYA a saisi cette opportunité pour présenter à son hôte, Mme Marième FAYE SALL, l'ONG Synergies Africaines contre les souffrances et le SIDA dont les actions sont appréciées auprès des populations des pays membres sur le continent.



Un déjeuner spécial pour les Premières Dames offert par Madame FAYE SALL



La présence rayonnante de Madame Chantal BIYA à Dakar



Autres images de Dakar



Accueil chaleureux du Couple Présidentiel Camerounais par le Président Sénégalais MACKY SALL.



Un bouquet de fleurs pour souhaiter la bienvenue à Dakar du Couple Présidentiel



Les militantes et militants du RDPC fortement mobilisés pour l'accueil du Chef de l'Etat et de Madame Chantal BIYA.



Paul BIYA et ABDOU DIOUF : chaleureuses retrouvailles entre deux amis de longue date.



Les couples présidentiels camerounais et sénégalais et le président Abdou DIOUF.



Le Président Paul BIYA suivant avec un vif intérêt les travaux du Sommet.



Madame Michaëlle Jean remerciant le Chef de l'Etat après son élection, à l'unanimité, comme Secrétaire Générale de l'OIF.



Concertation entre le Chef de l'Etat et le Président YAYI BONI du Benin.



Les Messages du Chef de l'Etat



République du Cameroun

*Le Président
de la République*

Yaoundé, le **01 DEC 2014**.....

Monsieur le Président et Cher Frère,

Au moment où se termine mon séjour dans votre beau pays, à l'occasion du XV^e Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui s'est tenu à Dakar du 29 au 30 novembre 2014,

Je tiens à vous remercier bien sincèrement pour l'accueil chaleureux et les délicates attentions que les autorités sénégalaises et les populations dakaroises ont bien voulu me réserver, ainsi qu'à mon épouse et à ma délégation.

Le Sommet de Dakar a été un succès non seulement par l'élection à l'unanimité d'un Secrétaire Général, mais surtout par l'adoption d'un cadre stratégique et des résolutions pour une action concertée dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement et de la démocratie.

Les excellentes conditions et facilités de travail à nous offertes sont pour beaucoup dans ce succès.

Je saisis cette occasion pour vous réaffirmer ma disponibilité à continuer à œuvrer avec vous au renforcement de notre coopération bilatérale et de l'amitié fraternelle qui existe entre nos deux peuples.

Veillez agréer, **Monsieur le Président et Cher Frère**, l'assurance renouvelée de ma très haute considération./-



PAUL BIYA

**A Monsieur MACKY SALL
Président de la République du Sénégal**

DAKAR



République du Cameroun

01 DEC 2014

Yaoundé, le

*Le Président
de la République*

Monsieur le Président et Cher Frère, J'espère,

J'ai pris part avec grand plaisir et vif intérêt au XV^e Sommet de l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui s'est tenu sous votre égide à Dakar, du 29 au 30 novembre 2014.

Je tiens à vous dire toute mon appréciation pour la préparation et l'organisation parfaite de ce Sommet qui aura été un grand succès par la qualité des décisions prises pour l'avenir de notre Ensemble.

Au moment où vous quittez l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), je voudrais, à nouveau, vous féliciter très chaleureusement pour votre œuvre remarquable et votre legs.

En douze ans, vous avez su faire de l'OIF un instrument efficace et crédible de coopération pour le développement solidaire des Etats membres. Sous votre impulsion, notre Organisation a acquis une audience et une visibilité accrues et reconnues sur la scène internationale.

A l'issue de votre dernier Sommet à la tête de l'OIF, je voudrais vous adresser, ainsi qu'à votre épouse, mes sincères vœux de santé et d'une retraite paisible.

Veillez agréer, **Monsieur le Président et Cher Frère**, avec ma cordiale estime, les assurances renouvelées de ma très haute considération./-

Amicalement,



PAUL BIYA

**A Monsieur le Président ABDOU DIOUF
Ancien Secrétaire Général de l'Organisation
Internationale de la Francophonie**

DAKAR



République du Cameroun

Le Président
de la République

Yaoundé, le 01 DEC 2014

Madame le Secrétaire Général,

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie viennent, à l'unanimité, de vous élire comme Secrétaire Général de l'OIF.

Je voudrais, en cette heureuse circonstance, vous adresser Mes très vives et chaleureuses félicitations, ainsi que Mes vœux sincères de réussite.

Votre riche expérience et vos nombreuses qualités humaines sont le gage pour un renforcement continu du rayonnement de Notre Organisation et pour la poursuite des vastes chantiers ouverts par vos illustres prédécesseurs.

Dans l'accomplissement de votre mandat, vous pouvez être assurée de toute Ma disponibilité et de Mon plein soutien.

Veillez agréer, **Madame le Secrétaire Général**, avec Mes vœux de succès, l'assurance de Ma haute considération./-



PAUL BIYA

A **Madame Michaëlle JEAN**
Secrétaire Général de l'Organisation
Internationale de la Francophonie
PARIS

2014 Sports Season Happy End



The President of the Republic, H.E. Paul Biya, presided over the 55th edition of the football Cup of Cameroon at the Yaounde Omnisports Stadium, on Sunday the 23rd of November 2014. This marked the end of the 2014 sports season. Coton sport of Garoua came out victorious by beating Panther of Nde two goals to nil (2-0).

The entire nation vibrated in unison that afternoon to celebrate the end of the 2014 sports season

in Cameroon, a pivotal year for national sport movements.

The President of the Republic entered the Yaounde Omnisports stadium under a strong clamor, produced by over 45,000 spectators. He was then given flowers followed by military honors, presentation of leaders of national sport federations and the finalists. After moving to the grandstand, the Head of State witnessed a masterful execution of set movement demonstrations, by students of the

Universities of Yaounde I and II, the National Institute of Youth and Sports (NIYS) as well as selected students from certain public and religious schools in the capital city, at the pace of musical sounds of Cameroon.

The football match that drew everyone's attention was very balanced for the first 60 minutes. At the 69th minute, the Garoua team broke the deadlock following a nice collective action.



Saison sportive 2014 Retour gagnant



Le sport qui constitue une variable essentielle du développement intégral de l'homme et un adjuvant diplomatique important pour le rayonnement de l'image du Cameroun à travers le monde, ne saurait échapper aux grandes préoccupations du premier sportif et super coach national, Paul BIYA. Aussi n'échappe-t-il à personne que le Chef de l'Etat apporte sa touche particulière, quand il le juge nécessaire, à l'édification de la politique sportive. Point n'est besoin de rappeler qu'au lendemain de la débâcle des Lions Indomptables à la Coupe du Monde de Football au Brésil, le Chef de l'Etat a prescrit la restructuration de notre football dont les résultats sont appréciables aujourd'hui, avec la qualification sans fioritures des Lions

indomptables à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) prévue à partir du 17 janvier 2015 en Guinée Equatoriale. Il s'avère indéniable que le talent des jeunes qui font partie de cette équipe restructurée est élogieux et augure des lendemains meilleurs. Les cadets viennent également d'être qualifiés pour la CAN de cette catégorie qui se jouera au Niger en mai 2015.

Le football féminin n'est pas en reste. L'équipe nationale, vice-championne d'Afrique en titre, est qualifiée, pour la première fois, à la phase finale de la coupe du monde en juin prochain au Canada.

Le coach Paul BIYA, qui connaît bien la théorie de Mc Clelland, consiste

à permettre de générer chez les sportifs des attentes favorables à leur implication motrice, a consacré le mois de septembre 2014 à de grandes réformes pour plus d'engagement et une meilleure lisibilité dans l'univers footballistique national.

Ainsi, par sa volonté politique appuyée et son tact diplomatique, le Cameroun a obtenu le 20 septembre 2014 à Addis-Abeba, l'organisation de la 32^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations 2019. Cette nouvelle a réjoui et enthousiasmé les Camerounais. Ce d'autant que notre pays qui a tant donné au football mondial, abritera, 47 ans après 1972, cette prestigieuse compétition.

Pour montrer sa détermination à révolutionner la base technico-tactique et cognitive de notre football, le Chef de l'Etat a signé un texte historique, le décret N°2014/363 du 25 septembre 2014 portant création de l'Académie Nationale de Football (ANAFoot). Et voilà un autre grand chantier de la politique des Grandes Réalisations qui vient d'être lancé ! La mise en œuvre de ce projet sera un véritable pôle d'attraction pour la jeunesse camerounaise et de la sous région.

Dans une posture d'arbitre (le bon coach étant également celui qui sait arbitrer les conflits), le Chef de l'Etat a réglé les conflits d'intérêts et de compétence qui ont toujours rendu les relations tumultueuses entre l'organe tutélaire, le ministère des Sports et la FECAFOOT, en signant le décret N°2014/384 du 26 septembre 2014

portant organisation et fonctionnement des sélections nationales de football. Ce texte confère à la FECAFOOT, la gestion administrative, technique et financière des sélections nationales (les équipes masculines et féminines toutes catégories confondues). Le rôle de la tutelle se limitant à la mise à disposition de la FECAFOOT des subventions non sans avoir un droit de regard sur leur gestion ainsi que sur les primes à allouer aux joueurs.

Après avoir créé au mois d'octobre dernier le Comité national de préparation des CAN féminine 2016 et masculine 2019, Paul BIYA a donné une nouvelle impulsion à cette structure en désignant, le 11 décembre 2014, son secrétaire technique et son adjoint.

Au total, le mouvement sportif national connaît un grand frémissement,

enclenché par le Chef de l'Etat à travers des directives, des actes et des actions, qui s'inscrivent dans une stratégie globale de développement du Cameroun.

C'est dans ce contexte que la saison sportive 2014 s'est achevée en apothéose, le 23 novembre 2014 avec la finale de la coupe du Cameroun de football opposant coton sport de Garoua à la panthère du Ndé. Un match remporté par l'équipe de Garoua sous le regard du Chef de l'Etat qui a communié comme de tradition avec la grande famille sportive camerounaise. A la fin de ce match, le Chef de l'Etat a remis les trophées à tous les vainqueurs dans les différentes disciplines du mouvement sportif national.



La championne nationale de tennis de table récompensée. Tous les sports contribuent au rayonnement du Cameroun.



Les audiences au Palais de l'Unité

Les adieux à l'Ambassadeur de Chine, S.E. WO RUIDI



Arrivé à la fin de sa mission au Cameroun, l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine, S.E. WO RUIDI, a été reçu en audience par le Président de la République au Palais de l'Unité, le 30 décembre 2014. S'exprimant devant la presse, le diplomate chinois a tout d'abord remercié le Chef de l'Etat pour le soutien et le concours qu'il lui a apportés pour la réussite de sa mission.

Appréciant ensuite les relations sino-camerounaises, l'Ambassadeur WO RUIDI les a qualifiées d'excellentes, précisant que « *le Cameroun est un partenaire stratégique de la Chine* ». Il a notamment relevé la qua-

lité des échanges au plus niveau et de la coopération économique. S'agissant de ce dernier aspect, l'Ambassadeur a cité les grands projets réalisés ou en cours de réalisation au Cameroun grâce à la coopération chinoise : le port en eau profonde de Kribi, les barrages hydroélectriques de Memve'elé et de Mekin, l'autoroute Yaoundé-Douala, l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Douala. Il a indiqué aussi quelques projets à venir particulièrement dans le domaine de l'eau.

Monsieur WO RUIDI a, enfin, relevé les bonnes perspectives de la coopération militaire avec l'arrivée en 2013 d'un attaché militaire chinois au Came-

roun. Il a une fois de plus remercié le Chef de l'Etat pour la libération des dix ressortissants chinois enlevés par les islamistes de Boko Haram au cours de l'année dans la région de l'Extrême-Nord.

Invité à dire quel souvenir il garde du Président BIYA, l'Ambassadeur WO RUIDI a révélé qu'il a connu le Chef de l'Etat en 1987 lors de sa première visite officielle en Chine, à l'invitation du grand timonier Deng Xiaoping. Puis, il a confié que le Président BIYA est un homme d'Etat « *clairvoyant et sage. Il a une vision à long terme pour son pays.* »

Les investisseurs marocains partenaires du plan d'urgence



Le Président de la République a reçu en audience, le 19 décembre dernier au Palais de l'Unité, une délégation d'hommes d'affaires marocains du groupe de construction Alliances. Cette délégation conduite par M. Alami LAZRAK, président directeur général du groupe, comprenait M. Léon KOFFI KONAN, président directeur général de la Banque Atlantique au Cameroun, partenaire du groupe Alliances. Le responsable du groupe Alliances a présenté au Chef de l'Etat son programme

d'investissement à court et à moyen terme. Il porte notamment sur des investissements sanitaires et dans le domaine du logement social. Le PDG d'Alliances a dit sa fierté de participer au plan d'urgence du gouvernement camerounais. Il a indiqué que son groupe va construire au cours des trois prochaines années, 08 hôpitaux de référence dans les régions autres que Yaoundé et Douala. Le groupe Alliances va également s'atteler au relèvement des plateaux techniques du Centre hospitalier et universi-

taire de Yaoundé des hôpitaux de référence des deux plus grandes métropoles du Cameroun, Douala et Yaoundé.

Dans le même temps, chacune des régions du pays va bénéficier de la construction des logements sociaux autour de nouveaux hôpitaux. Le groupe Alliances, a assuré M. LAZRAK, a la compétence et l'expérience nécessaires pour relever ce défi.



Lutte contre l'insécurité aux frontières : les USA aux côtés du Cameroun



Le renforcement de la coopération militaire entre le Cameroun et les Etats-Unis était au centre de l'audience que le Chef de l'Etat a accordée au Général David D. Rodriguez, commandant des forces américaines en Afrique (AFRICOM), le 11 décembre 2014. L'officier américain a déclaré que son pays est disposé à appuyer les forces de défense camerounaises dans la lutte contre Boko Haram. Il a indiqué que cet appui portera essentiellement sur l'amélioration des capacités opérationnelles de l'armée camerounaise. Le Cameroun a sollicité auprès du gouvernement américain un appui en équipement et en formation

Business Magnate at Unity Palace

A very enthusiastic Indo-British business magnate, VINOD B. TAILOR was received in audience by the Head of State His Excellency Paul BIYA on Wednesday 5 November 2014. The Chief Executive Officer of the Holding CSGIG Plc, who was accompanied by Rodolphe SIMO KAM, an official of the company, came to explore avenues to carry out huge investment projects in Cameroon.

Talking to press after his discussions with President Paul BIYA, VINOD TAILOR said that he was really delighted to review investment opportunities available in Cameroon with the Head of State. The audience was also occasion for him to hand over a letter from the British Royal family to President Paul BIYA.



Canadian High Commissioner Benoît-Pierre LARAMEE bids farewell



His Excellency Benoît-Pierre LARAMEE, outgoing Canadian High Commissioner to Cameroon came to Unity Palace on Thursday 13 November 2014 to bid farewell to the President of the Republic His Excellency Paul BIYA. The two personalities reviewed the friendly cooperation ties between Cameroon and Canada, and were generally satisfied and optimistic that the scope and range of their relations will increase and intensify in the coming years. The Canadian High Commissioner in his remarks to the press at the end of the audience, expressed optimism about the prospects of economic cooperation between the two countries in the coming years, given that Cameroon and Canada signed an agreement in March 2014 to mutually protect investments in both countries.

Outgoing Korean Ambassador June HYUCK CHO

The President of the Republic His Excellency Paul BIYA and the outgoing Ambassador of the Republic of Korea to Cameroon His Excellency June HYUCK CHO reviewed the friendly relations between the two countries on Friday 10 October 2014 at Unity Palace. During an audience that lasted over one hour, the Korean Ambassador, who has been in Cameroon for three years, bade farewell to the Head of State as he will be serving his country elsewhere. The outgoing Korean Ambassador lauded the Head of State for enabling him to achieve projects in Limbe, Sangmelima, Douala and Yaoundé during his brief stay in Cameroon, including three Advanced Vocational Training Centres that will soon go operational. Other on-going projects in the domains of health and transport as well as the projected cement factory and deep seaport in Limbe are testimony of the strong economic ties between Cameroon and Korea.





Yaoundé-Brazzaville : une concertation permanente



Le ministre d'Etat, Directeur du cabinet du Président la République du Congo, M. Firmin AYEISSA, a été reçu en audience, le 25 novembre 2014, par le Président de la République, Paul BIYA.

L'émissaire congolais a indiqué que le Président Denis SASSOU NGUESSO, médiateur de la sous-région dans la crise centrafricaine, l'a dépêché à Yaoundé auprès de son frère et ami, le Président de la République, Paul BIYA, pour recueillir « quelques avis et conseils éclairés et éclairants » en vue de trouver une solution concertée et définitive à la situation qui prévaut en RCA.

Il convient de relever que le Cameroun est très engagé dans le processus de pacification en RCA. Le Président BIYA a été, dès le début du mois de janvier 2014, le premier dirigeant à plaider pour l'envoi d'une mission des Nations Unies en Centrafrique. C'est chose faite depuis le 15 septembre dernier.

N'Djamena et Yaoundé solidaires contre Boko Haram

Le Chef de l'Etat a reçu en audience, le 04 novembre 2014, M. Moussa FAKI MAHAMAT, ministre tchadien des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, porteur d'un message du Président Idriss DEBY ITNO.

S'exprimant devant la presse, le ministre tchadien a fait état de la parfaite solidarité qui existe entre le Tchad et le Cameroun dans la lutte contre les menées terroristes de la secte islamiste Boko Haram. Il a rappelé l'engagement des deux pays à mutualiser leurs moyens pour faire face aux attaques terroristes de Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. D'après l'émissaire du Président DEBY, « tout ce qui touche le Cameroun touche le Tchad et vice-versa ».



Les Actes du Chef de l'Etat dans les principaux pôles de la politique des Grandes Réalisations

Le Chef de l'Etat a, entre le 29 octobre et le 31 décembre 2014, promulgué 11 lois, et signé 01 ordonnance, 161 décrets, 150 arrêtés et 01 décision. Les textes les plus importants sont identifiés dans les quatre pôles de la politique des « Grandes Réalisations »

Pôle de la Gouvernance

Loi N°2014/018 du 23 décembre 2014 autorisant le président de la République à ratifier la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée le 14 juillet 1999 à Alger (Algérie).

Loi N°2014/019 du 23 décembre 2014 autorisant le président de la République à ratifier le protocole à la convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée le 08 juillet 1999 2004 à Addis-Abeba (Ethiopie).

Loi N°2014/020 du 23 décembre 2014 autorisant le président de la République à ratifier la charte de la renaissance culturelle Africaine, adoptée le 24 janvier 2006 à Khartoum (Soudan).

Loi N°2014/021 du 23 décembre 2014 autorisant le président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à la convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, signée à Kampala le 22 octobre 2009.

Loi N°2014/022 du 23 décembre 2014 portant ratification de l'ordonnance N°2014/001 du 07 juillet 2014 portant réduction de la taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP), et de certaines taxes dues par les transporteurs de personnes et de marchandises.

Loi N°2014/023 du 23 décembre 2014 autorisant le président de la République à ratifier la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad, adoptée à

N'Djamena le 30 avril 2012.

Loi N°2014/024 du 23 décembre 2014 autorisant le président de la République à ratifier la convention fiscale entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement du Royaume du Maroc, tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

Loi N°2014/024 du 23 décembre 2014 autorisant le Président de la République à ratifier la convention fiscale entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement du Royaume du Maroc tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu.

Loi N°2014/025 du 23 décembre 2014 portant loi de règlement de la République du Cameroun pour l'exercice 2013.

Loi N°2014/026 du 23 décembre 2014 portant de loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2015.

Loi N°2014/027 du 23 décembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage.

Loi N°2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme.

Ordonnance N°2014/002 du 10 décembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014

Décret N°2014/593 du 24 décembre 2014 portant sanction disciplinaire à un magistrat du siège.

Décret N°2014/594 du 24 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil supérieur de la magistrature.

Décret N° 2014/578 du 23 décembre 2014 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de constructions des réseaux MT/BT dans le département du Koung-Ki, Région de l'Ouest.

Décret N° 2014/579 du 23 décembre 2014 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction des réseaux MT/BT des arrondissements de Nkambe et de Ndu, dans le département du Donga-Mantung, Région du Nord-Ouest

Décret N° 2014/580 du 23 décembre 2014 portant classement au domaine public artificiel des terrains d'une superficie de 19 ha 76 a 80 ca nécessaires aux travaux de construction des réseaux MT/BT dans les arrondissements de Yagoua et Bougaye dans le département du Mayo Danay, Région de l'Extrême-Nord.

Décret N° 2014/581 du 23 décembre 2014 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de construction des réseaux MT/BT dans le département du Ngoketunja, Région du Nord-Ouest.

Décret N° 2014/582 du 23 décembre 2014 portant création et réorganisa-



tion d'un Groupement de circulation routière de la Gendarmerie Nationale.

Décret N° 2014/583 du 23 décembre 2014 complétant le décret N° 2014/ 309/ du 14 août 2014, portant modification du décret 2001/182 du 25 juillet 2001 portant organisation de la Gendarmerie Nationale.

Décret N° 2014/584 du 23 décembre 2014 portant création et réorganisation de certaines formations et unités de gendarmerie territoriale.

Décret N°2014/575 du 19 décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique.

Décret N°2014/502 du 19 décembre 2014 portant nomination du président du Comité de gestion de l'Hôpital de référence de Sangmelima : Mme EFOUA ZENGUE Rachel.

Décret N°2014/554 du 18 décembre 2014 portant élévation de magistrats à la hors hiérarchie.

Décret N°2014/555 du 18 décembre 2014 portant élévation de magistrats à la hors-hiérarchie.

Décret N°2014/556 du 18 décembre 2014 portant élévation de magistrats à la hors-hiérarchie.

Décret N°2014/574 du 18 décembre 2014 portant nomination de magistrats au siège de la Cour suprême.

Décret N°2014/573 du 18 décembre 2014 portant nomination de magistrats au parquet général près la Cour Suprême.

Décret N°2014/572 du 18 décembre 2014 portant nomination d'un magistrat au parquet général près la Cour Suprême.

Décret N°2014/571 du 18 décembre

2014 portant nomination du Chef de Centre de Documentation Juridique, Judiciaire multimédia.

Décret N°2014/567 du 18 décembre 2014 portant nomination de magistrats au siège du Tribunal Criminel Spécial.

Décret N°2014/566 du 18 décembre 2014 portant nomination de magistrats au parquet général près le Tribunal Criminel Spécial.

Décret N°2014/562 du 18 décembre 2014 portant promotion de magistrats.

Décret N°2014/569 du 18 décembre 2014 portant nomination de magistrats du siège dans les Tribunaux Administratifs.

Décret N°2014/563 du 18 décembre 2014 portant promotion de magistrats.

Décret N°2014/560 du 18 décembre 2014 portant intégration dans la magistrature.

Décret N°2014/559 du 18 décembre 2014 portant intégration dans la magistrature

Décret N°2014/568 du 18 décembre 2014 portant nomination de magistrats au ministère de la Justice.

Décret N°2014/558 du 18 décembre 2014 portant intégration dans la magistrature.

Décret N°2014/561 du 18 décembre 2014 portant nomination dans la magistrature

Décret N°2014/564 du 18 décembre 2014 portant promotion de magistrats.

Décret N°2014/565 du 18 décembre 2014 portant nomination de magistrats du parquet.

Décret N°2014/570 du 18 décembre 2014 portant nomination de magistrats du siège.

Décret N° 2014/540 du 10 décembre 2014 habilitant le Ministre des Finances à signer, avec la Standard Chartered Bank Cameroun, une lettre de mandat pour lever un financement d'un montant de 600 millions USD, soit environ 300 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

Décret N° 2 0 1 4 / 5 3 9 du 10 décembre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Banque Atlantique Cameroun, une convention de financement d'un montant de 190 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

Décret N° 2014 /538 du 10 décembre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec Ecobank Cameroun, une convention de financement d'un montant de 35 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

Décret N° 2014/537 du 10 décembre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la BGF I Bank Cameroun, une convention de financement d'un montant de 100 milliards de FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

Décret N° 2014 / 536 de 10 décembre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer, avec la Deutsche Bank S.A.E., un Accord de prêt d'un montant de 13 000 171,50 euros, soit environ 8 528 112 504 de francs CFA, pour le financement

partiel du plan d'urgence triennal.

Décret N° 2014/ 462 du 28 novembre 2014 portant nomination du Président du conseil d'Administration de l'Hôpital Gynéco -Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED), Madame Epée, née Kooto Mouyema Honorée Denise.

Décret No 2014/541 du 10 décembre 2014 portant nomination d'un membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés pour une période de cinq (05) ans, Monsieur Ekedji René Bernard

Décret No 2014/454 du 17 novembre 2014 portant nomination de certains membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés pour une période de cinq (05) ans.

Décret N° 2014 451 du 07 novembre 2014 portant nomination du secrétaire général de la Commission des Droits de l'Homme et des Libertés, (CNDHL), Madame ELANGUE, née EVA MAYER.

Décret No 2014/542 du 10 décembre 2014 portant nomination du président du conseil d'administration de l'agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME), Monsieur Etoundi Ngoa Laurent Serge.

Décret No 2014/543 du 10 décembre 2014 portant nomination du Directeur Général de l'agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME), Monsieur Badga Jean-Marie Louis.

Décret No 2014/544 du 10 décembre 2014 portant nomination de responsables dans les Universités de Douala, Vice-Recteur chargé du contrôle Interne et de l'Evaluation : M. Nga Ndongo Valentin, Professeur ;

Yaoundé II, Vice-Recteur chargé de la Recherche, de la Coopération et des Relations avec le Monde des Entreprises : M. Mol Nnang, Maître des Conférences.

Décret No 2014/545 du 10 décembre 2014 portant nomination de responsables dans les Universités d'Etat (Bamenda, Buéa, Douala, Dschang, Maroua et l'Institut des Mines et des Industries.)

Décision No 003 du CAB/PR du 10 décembre 2014 portant convocation d'une réunion du Conseil Supérieur de la magistrature, qui se tiendra à la salle des Conseils de la Présidence de la République, Palais de l'Unité, le jeudi 18 décembre 2014 à partir de 10 heures.

Pôle industriel de production et de transformation

Décret N° 2014/ 456 du 21 novembre 2014 portant classement au domaine public artificiel des terrains nécessaires aux travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé à partir du fleuve Sanaga, département de la Lekie, région du centre.

Décret N° 2014/ 494 du 04 décembre 2014 habilitant le ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer la banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), un accord de prêt d'un montant de 11,3 millions de dollars US, soit environ 5,65 milliards de FCFA pour le financement d'un projet d'électrification dans trois régions du Cameroun.

Décret N° 2014/ 474 du 02 décem-

bre 2014 portant ratification de l'Accord d'Istisna'a d'un montant de 18 600 000 euros, soit environ 12,2 milliards de francs CFA, conclu le 10 octobre 2014 entre la République du Cameroun et la banque Islamique de développement (BID), pour le financement du projet d'électrification Phase II.

Décret N° 2014/ 475 du 02 décembre 2014 portant ratification de l'Accord d'un prêt d'un montant de 6490 000 dinars islamiques, équivalent à 7 300 000 euros, soit environ 4,788 milliards , conclu le 10 octobre 2014 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du projet d'électrification rurale Phase II.

Pôle des services et des nouvelles technologies

Décret N°2014/553 du 17 décembre 2014 portant ratification de l'accord de prêt combiné d'un montant de 16 millions de dollars US, soit environ 8 milliards de francs CFA, titré sur les ressources ordinaires de la Banque Islamique de Développement (BID), à concurrence de 9 millions de dollars US, soit environ, 4,5 milliards de francs CFA, et sur les ressources du Fonds de Solidarité Islamique pour le développement (FSID) à hauteur de 7 millions de dollars US, soit environ 3,5 milliards de francs CFA, signé le 26 juin 2014 avec la BID, pour le financement du projet d'appui à l'éducation de base dans les zones prioritaires.

Décret N°2014/576 du 22 décembre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer



avec la République de Corée, un accord de financement de prêt d'un montant de 57,457 millions de dollars US, soit 28,7 milliards de francs CFA environ, pour le financement du projet de construction et d'équipement de l'Hôpital de Référence de Garoua.

Décret N° 2014/ 492 du 04 décembre 2014 habilitant le ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Société générale de Paris, un accord de crédit financier d'un montant de 32012195 euros, soit environ 21 milliards de FCFA, pour le financement partiel de construction de 55 ponts métalliques au Cameroun

Décret N° 2014/ 493 du 04 décembre 2014 habilitant le ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Société générale de Paris, un Accord de crédit acheteur d'un montant de 37 963 331 euros , soit environ 24,9 milliards de FCFA, pour le financement partiel du projet de construction de 55 ponts métalliques au Cameroun.

Décret N° 2014/431 du 29 octobre 2014 ordonnant la publication au journal officiel du texte de l'accord de crédit N°5486-CM, d'un montant de 13 millions de droit de tirage spéciaux DTS correspondant à 20 millions de dollars US, soit environ 10 milliards

de FCFA, conclu le 26 septembre 2014 entre la république du Cameroun et l'Association internationale de développement(IDA) pour le financement additionnel du projet d'appui aux investissements du secteur de la santé.

Décret N° 2014/ 476 du 02 décembre 2014 habilitant le ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque d'exportation import Chine (EXIMBANK –Chine), un accord de prêt d'un montant de 513 000 000 de yuans RMB, soit environ 41,040 milliards de FCFA, pour le financement du projet d'extension du Backbone national à fibre optique.

Décret N° 2014/ 477 du 03 décembre 2014 portant ratification de l'accord d'Istisna'a d'un montant de 134 millions d'euros, soit environ 87,9 milliards de FCFA, conclu entre la République du Cameroun et la banque Islamique de développement BID, pour le financement partiel du projet de construction de la route Olama-Kribi(section Oama-Bigambo).

Pôle agricole et environnemental

Décret N°2014/550 du 19 décembre 2014 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de

l'Aménagement du Territoire, à signer avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), un accord de financement de 14,8 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), correspondant à 22,5 millions de dollars US, soit environ 11, 25 milliards de francs CFA, pour le financement du programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes.

Décret N° 2014/423 du 31 octobre 2014 portant habilitant le ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'international Islamic Trade Finance Corporation (ITFC) filiale du Groupe de la Banque Islamique de développement (BID), un accord de prêt d'un montant de 13 millions d'euros, soit environ 8,527 milliards de F. CFA, pour le financement de la campagne cotonnière 2014-2015.

Décret N° 2014/ 495 du 04 décembre 2014 portant ratification de l'Accord de prêt d'un montant de 0,25 millions d'unités de compte, soit 191 millions de FCFA environ , conclu le 16 décembre 2013 entre la république du Cameroun et le Fonds Africain de Développement FAD, pour le financement partiel du programme de conservations de la biodiversité en Afrique centrale sauvegarde des éléphants de l'Afrique centrale.

Récapitulatif des actes signés par le Président de la République en 2014

Lois	Ordonnances	Décrets	Arrêtés	Décisions
28	02	600	1258	03

Les activités de fin d'année de la Première Dame

Comme il est de tradition, Madame Chantal BIYA a présidé les cérémonies de fin d'année qui constituent de grands moments de communion, de partage et de solidarité avec les populations, notamment les enfants issus des couches sociales vulnérables et les membres de l'association caritative, le Cercle des Amis du Cameroun (CERAC) dont elle est la présidente fondatrice. C'est ainsi que la Première Dame a clôturé, le 17 décembre, les travaux de la 22^{ème} assemblée générale de cette association ; puis, elle s'est rendue, le 19 décembre auprès des apprenants du complexe scolaires « les Coccinelles » du Palais de l'Unité pour la cérémonie d'arbre de Noël. Elle était représentée pour une cérémonie similaire à la Fondation Chantal BIYA, le 22 décembre par Madame Marcie NIAT, l'épouse du Président du Sénat.

Le CERAC toujours plus près des populations nécessiteuses



La 22^{ème} assemblée générale du Cercle des Amis du Cameroun (CERAC), tenue à Yaoundé, le 17 décembre dernier, sous la présidence de Madame Chantal BIYA, s'est achevée sur une note positive. Comme les années antérieures, le plan d'action 2014 du CERAC a été réalisé à plus de 90%. L'association a honoré ses engagements dans les projets relatifs

à la santé, la lutte contre la maladie, l'éducation, l'appui aux femmes rurales, l'assistance aux personnes vulnérables et l'accès à l'eau potable. Le rayonnement du CERAC et sa solidarité agissante se sont manifestés une fois de plus tout au long de l'année à travers le pays.

C'est fort opportunément que les

membres du CERAC ont clôturé leurs travaux par un déjeuner spectacle riche en attractions. Une autre façon de célébrer l'amitié et la solidarité autour de Madame Chantal BIYA.



Avec les enfants, la communion est toujours parfaite.



A chacun son gros cadeau : « merci Maman Chantal ».



La coordinatrice générale des activités du CERAC, Mme Linda YANG, faisant le bilan positif de l'année 2014...



sous le regard attentif et approbateur des membres du volet diplomatique de l'association.



La Présidente fondatrice du CERAC, Mme Chantal BIYA, appréciant la prestation des femmes (ci-dessous) venues de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.





Vive le CERAC et sa Présidente fondatrice.





Noël aux « Coccinelles » du Palais de l'Unité

Retrouvailles chaleureuses entre les élèves du complexe scolaire les « Coccinelles » du Palais de l'Unité et leur marraine, Madame Chantal BIYA, à l'occasion de la cérémonie d'arbre de Noël, le 19 décembre dernier. Les 96 apprenants de cette école primaire, dans leurs belles tenues, ont chanté pour souhaiter la bienvenue à leur marraine et fêter la natalité. Ils ont aussi récité et dansé à la satisfaction des invités. Ils ont reçu des cadeaux de la Première Dame qui a aussi pris connaissance des travaux scolaires des élèves.



Mme Chantal BIYA chante Noël avec les coccinelles.



Une démonstration de la valorisation de la culture nationale par les élèves.



Une fête belle et captivante. N'est ce pas les enfants ?



Les coccinelles en action...



Puis, vint la distribution des cadeaux aux élèves...



Invitée d'honneur, le Haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun, Mme ZANELE MAKINA.



A chacun son cadeau, bonne fête les enfants.



Noël à la Fondation Chantal BIYA

En qualité de représentante personnelle de la Première Dame, Mme Marcie NIAT, épouse du Président du Sénat, a présidé la cérémonie d'arbre de Noël à la Fondation Chantal BIYA à Yaoundé, le 23 décembre dernier. A cette occasion, les petits malades de cette formation hospitalière et de nombreux élèves des écoles primaires de la capitale ont reçu de nombreux cadeaux. Mme Marcie NIAT a aussi apporté la tendresse, le réconfort et les encouragements de la Première Dame aux enfants malades et hospitalités et au personnel de la Fondation.



Plus de 2000 cadeaux ont été distribués aux pensionnaires de l'hôpital et aux visiteurs.



Madame Chantal BIYA a perpétué la tradition de partage avec les enfants.





Madame NIAT a apporté la tendresse de la Première Dame aux petits malades de la Fondation Chantal BIYA ...



et ses encouragements à l'équipe dirigeante et au personnel médical.

L'action humanitaire de Madame Chantal BIYA intéresse l'Afrique du Sud



Révélation faite par le Haut-commissaire d'Afrique du Sud au Cameroun, S.E. ZANELE MAKINA, au terme de l'audience que lui accordée la Première Dame du Cameroun, le 19 décembre 2014.

La diplomate sud-africaine, qui a présenté ses lettres de créance au Chef de l'Etat, le 17 mai 2013, a été impressionnée, depuis son arrivée au Cameroun, par le dynamisme de Madame Chantal BIYA

dans le domaine du social à travers les diverses associations caritatives et humanitaires dont elle est la promotrice, à savoir le Cercle des Amis du Cameroun (CERAC), la Fondation Chantal BIYA et l'ONG internationale Synergies Africaines contre le SIDA et les souffrances. Toutes ces structures œuvrent auprès des couches sociales vulnérables.

L'entretien entre la Première Dame et le Haut-commissaire d'Afrique du Sud a permis d'explo-

rer les centres d'intérêt d'un partenariat en gestation. Madame MAKINA a dit laisser le soin à Mme Chantal BIYA de donner, le moment venu, la primeur de ce nouveau partenariat. Au regard des capacités et des compétences de son pays, on peut imaginer que l'offre de la diplomate sud-africaine pourrait porter sur le secteur de la santé où ce pays offre le meilleur plateau technique de l'Afrique au sud du Sahara.



Le temps des Réalisations

Une publication du Cabinet Civil de la Présidence de la République

Directeur de publication : Martin BELINGA EBOUTOU, *Directeur du Cabinet Civil*

Coordonnateur : Joseph LE, *Directeur Adjoint du Cabinet Civil, Chef de la Cellule de Communication*

Conseiller à la rédaction : Oswald BABOKE, *Conseiller Technique*

Rédacteurs en Chef : Nicolas AMAYENA, *Attaché*

BANSI Victor SUYHANG, *Attaché*

Contribution : Churchill EWUMBUE MONONO, *Conseiller Technique*; Salomon EHETH, *Chargé de Mission*;

Jean Lucien EWANGUE, *Attaché*

Secrétariat Général de la Présidence de la République : Antoine BOUSOMOG, *Conseiller Technique (Division linguistique et du bilinguisme)*; Florent Guy ELA FOE, *Attaché (Service du fichier législatif et réglementaire)*

Images: Elie NYAT SAF, Victor YENE, ANDJONGO SEME, SALIFOU CHIGHET

Appui : Jeanne d'Arc OTAM, Médard NKODO NSOULOU, Joseph Bienvenu AMOUGOU MEYONG